



© ville de Tours - F. Laffite

Appel à candidature 2025

Résidences musicales, vocales et sonores

ESPACE OCKEGHEM À TOURS



tours.fr

VILLE DE
TOURS



L'espace Ockeghem à Tours : lieu de diffusion et de création

Situé au cœur de la ville historique, ce lieu atypique et patrimonial de 250m² peut accueillir jusqu'à 5 artistes au plateau, une trentaine d'artistes au sol ainsi qu'une jauge de 160 personnes assises (Cf annexe 1 : dossier technique). Prisé pour son ambiance intimiste, ses murs en pierre et ses voutes, l'espace Ockeghem accueille près de 20 000 spectateurs chaque année et plus d'une centaine d'événements à dominante musicale. Moyennant une faible participation financière pour les organisateurs, l'espace Ockeghem propose un appui technique et opérationnel lors du déroulement des manifestations et selon les besoins (régisseur technique, agent de sécurité incendie SSIAP).

Plusieurs festivals et événements récurrents participent à son rayonnement (Festival Moissons de l'Ensemble Atmusica, Festival Les Méridiennes, Festival des Corde Pincées, Concerts d'automne, Festival Emergences, Fête de la musique, ...). La cour attenante à la salle offre également des opportunités programmatiques sur la période estivale.

La Ville de Tours développe une politique volontariste en matière d'aide à la création artistique (aides financières, matérielles, logistiques, animation de réseaux). Elle souhaite consolider les moyens alloués au travail des artistes notamment en replaçant, la création au cœur des espaces municipaux. Dans ce contexte, l'espace Ockeghem aménagé dans l'ancienne église St Denis (1188) et transformé en lieu de diffusion dans les années 2000, occupe une place privilégiée et singulière.

Les résidences musicales, vocales et sonores

Depuis 2022, l'espace Ockeghem se voit reconfiguré dans son équipement et son projet. Il se dote d'un nouveau projet culturel et artistique, resserré autour de la musique et de la voix, d'un parc technique et d'un espace scénique renouvelés.

Les résidences musicales, vocales et sonores participent ainsi pleinement à faire vivre les nouveaux moyens de la salle au service de l'expérimentation, la recherche et le processus de création. Si la salle est déjà utilisée comme un espace de travail, ces résidences permettront de formaliser et d'entériner cette

activité (écriture, composition, recherche, arrangement, création son et lumières, mise en scène, valorisation et promotion) et de lui donner plus de visibilité.

L'accueil en résidence, formalisé pour la première fois en 2024, aura permis d'accueillir 7 formations musicales. La sélection des projets et des propositions artistiques accueillies se veut à l'image de la programmation de la salle : ouverte tant à des artistes confirmés qu'en cours de professionnalisation, éclectique dans les propositions retenues (de la musique classique à la musique électronique), pouvant s'adresser à un large public avec une attention particulière au jeune public, prompt à accueillir des propositions innovantes ou expérimentales.

1 Toutes esthétiques confondues : musiques savantes classiques, anciennes, contemporaines, du monde, improvisées, actuelles, installations sonores et poésie sonore...

Spécificités de la salle

Avec une hauteur de 7m sous voûte, l'architecture de la salle et les matériaux associés (tuffeau, plâtre) confèrent à la salle des caractéristiques sonores et acoustiques très spécifiques. Le lieu délivre une réverbération prononcée qui peut rendre une restitution du son assez complexe pour les projets nécessitant un volume sonore soutenu. L'accueil d'instruments percussifs ou de formations amplifiées type « basse, guitare, batterie » reste possible mais fait l'objet d'une évaluation de faisabilité plus attentive.

Fonctionnement des résidences musicales, vocales et sonores

Pour qui ?

►► Cet appel à candidatures s'adresse aux musiciens, chanteurs, artistes du son et de la voix, professionnels ou en voie de professionnalisation, en cours de création et désireux d'être accueillis et accompagnés au sein d'un espace dédié.

►► Tout artiste portant un projet de création impliquant une recherche sonore, musicale et vocale, et justifiant d'un temps de résidence.

►► La priorité sera donnée aux artistes ou compagnies ayant une implantation en région Centre-Val de Loire et ne disposant pas de lieu de travail et de création permanent.



Quand ? Comment ?

Deux modalités d'accueils se dégagent sur des temporalités déjà balisées.

►► **Formule SOLO : Des temps d'accueils pour travailler au plateau en autonomie**

- Du lundi 6 janvier au vendredi 10 janvier 2025
- Du lundi 21 juillet au vendredi 25 juillet 2025
- Du lundi 1^{er} septembre au vendredi 5 septembre 2025

►► **Formule ACCOMPAGNÉE : Des temps d'accueils avec accompagnement technique pour travailler plus spécifiquement le son, la lumière, la vidéo...**

- Du lundi 17 février au vendredi 21 février 2025
- Du lundi 14 avril au vendredi 18 avril 2025
- Du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2025

►► **Les candidats peuvent prétendre à 1 ou 2 périodes dans l'année selon les options suivantes :**

- ☐ 1 semaine SOLO
- ☐ 1 semaine ACCOMPAGNÉE
- ☐ 2 semaines SOLO
- ☐ 1 semaine SOLO
+ 1 semaine ACCOMPAGNÉE

►► Selon les besoins de l'artiste (équipe ou individuel), la durée des périodes d'accueil peut varier de 3 jours à 5 jours. Les périodes sont quant à elles fixes et non modifiables.

►► Le candidat précisera lors de son inscription la ou les options souhaitées et les périodes concernées.

Sortie de résidence et médiations

La résidence, peut être accompagnée par des temps publics et/ou professionnels. Classiquement le dernier jour de la résidence ou le mercredi de la semaine suivante peuvent constituer des temps de rencontre avec des habitants ou des professionnels.

Il s'agira de préciser l'objectif de cette rencontre au cas par cas.

Ce temps peut être co-construit selon les opportunités avec la Direction des Affaires Culturelles (Chargé(e)s de projets spectacle vivant, Éducation artistique et culturelle, mission Culture et Handicap).

Selon les besoins, la Ville se chargera de communiquer autour de ce moment.

Nota bene : Le candidat évaluera la pertinence et la nature de ce temps (présentation d'une étape de travail et/ou d'un projet finalisé) selon son expérience, les avancées de son projet et ses ressources en médiations. Il discutera cette possibilité dans sa note d'intention, anticipant le ou les publics visés et les conditions de réussite à cette rencontre.



Modalités administratives et financières

Une convention sera établie entre la ville de Tours et le candidat (individuel ou collectif) avant le début de la résidence. Elle posera le cadre administratif et financier et les engagements respectifs des deux parties :

►► **Temporalité :** la ou les périodes de résidences.

►► **Modalités de résidence :** SOLO ou ACCOMPAGNÉE.

►► **Montant de l'aide financière :** bourse forfaitaire de 1000 euros allouée pour chaque semaine de résidence.

►► **Mise à disposition éventuelle** d'un hébergement en fonction des disponibilités et de l'effectif (La restauration reste à la charge de l'équipe artistique).

►► **Sortie de résidence et/ ou médiation :** le lauréat peut proposer une rencontre, une action de médiation à l'issue ou au cours de sa résidence.

Modalités de candidatures

Les candidatures sont à déposer sur le site de la Ville de Tours : www.tours.fr

Résidences Ockeghem 2025
Vos questionnements peuvent être adressés à :

Adresse générique Ockeghem
ockeghem@ville-tours.fr

Nicolas Aubry
Chargé de projets culturels
n.aubry@ville-tours.fr
02 47 21 65 10

Amélie Boché
Chargée de projets culturels
a.boche@ville-tours.fr
02 47 21 62 84



Pièces à fournir

Après avoir complété le formulaire d'inscription, vous devez joindre :

1/ Une note d'intention décrivant le projet et la démarche artistique. La note doit décrire le processus de création et comment la résidence sollicitée répond aux besoins du candidat (individuel ou collectif). La faisabilité du projet présenté doit être anticipée.

Important : le format de la présentation est libre, il peut inclure du texte, de l'image fixe ou animée, du son etc.

2/ Un CV et un dossier de références complet - à fournir pour chacun des membres de l'équipe en cas de collectif, compagnie et/ou d'équipe pluridisciplinaire.

3/ Le budget prévisionnel, citant les partenaires sollicités et/ ou confirmés.

4/ Une fiche technique.

Processus de sélection

Les projets seront étudiés par les membres de la Direction des Affaires Culturelles et selon plusieurs critères :

►► Adéquation du projet musical avec la ligne artistique de l'espace Ockeghem : cf. projet culturel de la salle

►► Adéquation du projet musical avec les spécificités acoustiques de la salle.

►► Exigence artistique et originalité de la proposition,

►► Part liée à l'expérimentation et l'innovation,

►► Temporalité du projet et état d'avancement au regard des temps de résidences et besoins de création

►► Prise en compte de la parité dans la sélection des projets retenues

►► Proposition de médiation durant ou en fin de résidence

**Réponses aux candidats à compter
du 16 septembre 2024.**
